

CHAMPIONNAT DE FRANCE 5 QUILLES PAR EQUIPES DE CLUB

PRINCIPE ET FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS

ARTICLE 1

Le championnat de France 5 quilles est composé d'un nombre d'équipes de clubs variable.

Le système sportif dépend du nombre d'équipes engagées et se déroule en deux phases :

- 1- Une phase éliminatoire sous forme de poules suivant le nombre d'équipes engagées.
- 2- Une phase finale en poule unique composée des 4 équipes qualifiées.

Le système sportif et les équipes retenues pour cette épreuve sont déterminés par la CSNC au plus tard le 15 octobre.

Deux équipes d'un même club ne pourront pas évoluer dans la même poule si le système sportif retenu est celui de plusieurs poules pour la phase qualificative.

ARTICLE 2

L'équipe qui remporte le championnat est déclarée Championne de France.

ARTICLE 3

La CSNC gère le calendrier et les résultats du championnat de France.

Chaque année, la FFB transmet aux Ligues et aux clubs concernés le règlement sportif et le calendrier.

Les dispositions financières sont consultables dès le début de saison sur le site Internet de la FFB.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

L'engagement d'une équipe doit être effectué en utilisant le "**bordereau d'engagement**" joint au présent règlement et téléchargeable sur le Site Internet de la FFB.

Le bordereau d'engagement doit être correctement et lisiblement rempli. Les coordonnées du responsable de l'équipe (adresse, téléphone et adresse Email) sont obligatoires.

Le bordereau d'engagement et le chèque correspondant au droit de participation sont à envoyer à la Ligue d'appartenance **pour le 15 septembre**.

Chaque Ligue fait parvenir au secrétariat fédéral **pour le 20 septembre** la liste et la composition des équipes engagées dans chaque division. **Le secrétariat fédéral enverra à chaque ligue, une facture globale récapitulative de tous les droits d'engagements à régler pour toutes les équipes engagées dans toutes les divisions et modes de jeux (série et 3 Bandes).**

La Ligue valide la composition de chaque équipe. Après validation du bordereau d'engagement par la Ligue, les performances individuelles des joueurs réalisées au cours de la saison sportive concernée ne pourront pas influencer sur la composition d'une équipe ou l'ordre des joueurs inscrits.

La composition des équipes validée par la ligue ne sera **officiellement** validée qu'après diffusion par le responsable national de la liste et de la composition des différentes équipes.

Un club peut engager 2 équipes au plus.

ARTICLE 5 – COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque équipe est composée de 4 à 8 joueurs.

Les joueurs doivent impérativement être licenciés à la FFB et être en possession de leur licence à chaque rencontre. Un club peut engager un joueur (et un seul) d'un autre club à la condition impérative que ce club n'engage pas d'équipe dans le championnat.

Participation des joueurs étrangers :

1) Appartenance à l'équipe de joueurs de nationalité autre que française

- Joueurs étrangers (ressortissants d'une nation hors de l'Union Européenne) : 1 au maximum.
- Joueurs ressortissants d'une nation de l'Union Européenne : 3 au maximum, s'il n'y a pas de joueur étranger, et 2 au maximum si il y a déjà un joueur étranger.

2) Participation à une rencontre des joueurs de nationalité autre que française

- Dans toutes les rencontres, le nombre de joueurs étrangers ou ressortissants d'une nation de l'espace économique européen **est limité à 2**.
- En cas de fonctionnement par plusieurs poules, les joueurs étrangers non résidents, devront participer à au moins 50% des matchs pour pouvoir participer à la phase finale de la saison en cours.

DEROULEMENT SPORTIF DES COMPETITIONS

ARTICLE 6 – DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE ENTRE 2 EQUIPES

Avant chaque rencontre, le capitaine de chaque équipe doit présenter au directeur de jeu 4 joueurs A, B, C et D, qui disputent les parties dans l'ordre suivant :

- Un match individuel (joueurs A) sur 100 points – Vainqueur 1 point
- Un match individuel (joueurs B) sur 100 points – Vainqueur 1 point
- Un match en double (joueurs C + D) sur 100 points – Vainqueur 1 point
- Un match en relais (joueurs A+B+C+D) sur 160 points (40 points par joueur) – Vainqueur 2 points.

Les quatre matchs doivent être joués.

L'ordre des joueurs d'une équipe peut être modifié entre deux rencontres.

En double les règles suivantes sont applicables :

- Le joueur C débute la partie.
- Durant la partie, le changement de joueur intervient uniquement lorsque l'adversaire réalise des points pour sa propre équipe. Il est précisé que si des points sont attribués suite à une faute, il n'y a pas de changement. En cas de doute, les joueurs peuvent demander à l'arbitre s'il y a changement ou non.
- Les joueurs peuvent se concerter sur le tir à effectuer uniquement de manière verbale. Dès que celui qui doit jouer est en position, son partenaire ne peut plus intervenir. Si une infraction à la règle est constatée, l'arbitre avertit l'équipe et, s'il y a récidive, il peut disqualifier l'équipe.

Dans le match relais, dès qu'un des 2 joueurs A a atteint au moins 40 points, les 2 joueurs changent et le joueur B de l'équipe menée continue la partie sur la position laissée. Dès qu'un des 2 joueurs B a atteint au moins 80 points, les 2 joueurs changent et ainsi de suite.

ARTICLE 7 – FORMAT DES BILLARDS

Les matchs en relais et les doubles se jouent obligatoirement sur billard 3,10 m. Les simples peuvent se jouer sur billard 2,80 m en fonction de l'équipement du club organisateur. Un minimum de 6 billards dont 2 3,10 m est nécessaire.

ARTICLE 8 – FONCTIONNEMENT, CLASSEMENT

Phase éliminatoire

Les équipes engagées sont réparties en poules de 3, 4 ou 5. Les 4 équipes finalistes de la saison précédente sont tête de série, les autres équipes sont réparties en fonction de leur résultat et ensuite de l'ordre d'inscription.

Les poules se déroulent dans le club classé premier suivant un calendrier défini en début de saison par la CSNC. Chaque équipe rencontre toutes les autres de la poule dans l'ordre prévu au code sportif livret annexe – mécanisme des tours de jeu. Les simples et le double se jouent simultanément.

Le club organisateur n'a aucune indemnité à verser aux équipes visiteuses pour la participation à leurs frais de déplacement et de séjour.

En cas de désistement ou de forfait d'une ou plusieurs équipes, le championnat se joue entre les équipes présentes.

Le classement final de chaque poule s'établit sur les critères suivants :

- 1) Nombre de points de match d'équipe. (1 par victoire)
- 2) Nombre de points de match individuels. (Simple et double 1, relais 2)
- 3) Moyenne générale des équipes.
- 4) La victoire directe

Phase finale

La finale se déroule en poule entre les 4 équipes les mieux classées de la phase éliminatoire au siège du club classé premier. En cas de poules constituées d'un nombre différent d'équipes lors de la phase éliminatoire, la meilleure deuxième est déterminée à la moyenne générale.

Le fonctionnement et le classement final sont identiques à la phase éliminatoire.

A l'issue de la finale, le Délégué de la Fédération remet les médailles d'or, argent et bronze aux joueurs des équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème}.

ARTICLE 9 – DROIT D'ENGAGEMENT et PRIMES

Se reporter aux dispositions financières de la saison en cours.

ARTICLE 10

Le non-respect du présent règlement entraîne la disqualification d'une équipe par décision de la CSNC sans possibilité d'appel. La CSNC est seule habilitée à statuer sur les cas non expressément prévus au règlement.